



Pôle Routes, Infrastructures et Mobilités Douces

Direction des Routes et des Interventions Territoriales

Décision de réouverture

Les conditions climatiques favorables et le retour à des conditions de circulation acceptables sur la (les) route(s) départementale(s) n° 900 col de Larche
du PR 102+000 à 118+169

Commune de : Val-d'oronaye

permettent la réouverture à la circulation des véhicules de plus de 19t, remorques et semi-remorques, fermée dans le cadre de l'arrêté départemental n° DRIT-102-2011-AD.

Les dispositions restriction de circulation prises par décision du

sont annulées

Fait, à Digne-les-Bains

Le, 10/11/2023 à 15 h 30.

Pour la Présidente du Conseil Départemental
et par délégation,

Le Responsable de l'Unité d'Exploitation
Service Coordination des Services Territoriaux

Fabrice HERMANI